

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 23 juin 2014

1.- Appel

Il est 20h20 lorsque M. Philippe Widmer, président du Conseil général ouvre la séance. 23 membres sont excusés et 33 absents. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. - Approbation du procès-verbal du 5 mai 2014

Le syndic, Monsieur Yves Pellaux propose pour une bonne compréhension d'ajouter au point 4 à la dernière ligne du grand paragraphe le mot "Aggloy" après Copil (c'est le Copil Aggloy qui choisit).

Le PV est accepté à l'unanimité moyennant cette modification.

3.- Assermentations

Aucune.

37 conseillers et conseillères sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2014 – 04 Comptes communaux et rapport de gestion 2013

Notre syndic commente les comptes.

Nous avons Fr. 2'647'237,49 aux produits et aux charges Fr. 2'646'386,13, ce qui laisse dégager un léger excédent de revenu de Fr. 851,36.

Le syndic explique que nous devons rétrocéder en 2015 la moitié de l'impôt sur la succession encaissé cette année, par le biais de la facture sociale.

La réfection du chemin de Chevressy a été intégrée dans les comptes afin de pouvoir percevoir une rétrocession par le biais de la couche thématique.

Le syndic explique la répartition des frais liés à l'école, à savoir par moitié en proportion de la population et par moitié en proportion du nombre d'élèves fréquentant les classes de l'établissement. Comme Yvonand connaît une forte croissance démographique, une plus forte participation a donc été payée par la commune d'Yvonand.

Service des eaux: le compte doit être équilibré. Suite au bon rendement de nos sources, un versement au fonds de réserves affectées a pu donc être opéré.

M. Pierre-Henri Burdet nous lit le rapport de la commission de gestion qui est favorable à ce préavis et propose au Conseil d'en faire de même et d'en donner décharge à la Municipalité. Le Conseil approuve à l'unanimité.

5.- Préavis 2014 – 05 Arrêté d'imposition pour l'année 2015

Notre Municipalité nous propose de reconduire l'arrêté d'imposition avec les mêmes paramètres que l'année précédente.

M. François Miserez nous lit le rapport de la commission de gestion qui est favorable à ce statu quo et demande au Conseil d'en faire de même. Le Conseil approuve à l'unanimité.

6.- Préavis 2014 – 06 Règlement sur les aides individuelles pour les études musicales

Le syndic commente ce préavis. Il rappelle qu'une loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur le 1er août 2012 instituée par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Notre commune a la chance de bénéficier d'une école de musique reconnue au village (Ecole de musique Pomy-Yvonand), par contre la loi oblige les autorités communales à élaborer un règlement communal qui recense les modalités des subventions aux élèves.

Au sujet du barème de subventionnement, le syndic explique que notre commune a choisi de se baser sur le chiffre 650 de la déclaration d'impôt au lieu du salaire mensuel comme il était proposé dans le règlement "type". Cette méthode de calcul est motivée par le fait que certains contribuables perçoivent un salaire bas mais par contre sont au bénéfice d'une fortune relativement importante.

A noter que ce barème a été élaboré en étroite collaboration avec la Municipalité d'Yvonand.

Le syndic dit que l'impact financier pour notre commune n'a pas été évoqué dans le préavis puisqu'il est très difficile à ce jour de faire une projection des futures demandes des parents.

M. Francisco Bueno nous lit le rapport de la commission de gestion qui est favorable à ce préavis en demande au Conseil d'en faire de même.

M. Jean-Daniel Richardet demande la signification du coefficient de référence 1.51 et sur quelle année de taxation la commune va se référer. Le syndic répond que la Municipalité s'appuyera sur la dernière taxation et donne l'exemple d'une famille de 2 adultes faisant ménage commun. Le chiffre 650 de chaque déclaration respective sera multiplié par le coefficient 1.51, c'est ce chiffre qui sera pris en considération pour un éventuel subventionnement.

M. Richardet ajoute que le Conservatoire d'Yverdon accueille env. 200 élèves à ce jour et seuls 12 ou 13 ménages reçoivent un subventionnement. Il rappelle que les cantons et communes subventionnent déjà 60% du coût de l'élève et seuls les 40% restants sont à charge des parents. C'est ce dernier pourcentage qui pourraient donner droit à un éventuel subventionnement. Aucune inquiétude par rapport au budget n'est à craindre. Le montant pour notre commune sera très faible.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

7.- Préavis 2014 – 07 Assainissement et réfection du chemin du Moulinet

M. Débieux commente le préavis. Il rappelle que le préavis N° 2013-03 (extension du gaz à Chevressy) est étroitement lié à ce projet.

M. Marc Braissant nous lit le rapport de la commission ad'hoc qui est favorable à ce préavis en demande au Conseil d'en faire de même.

Mme Brusau est indignée qu'aucuns travaux n'aient jamais été entrepris au chemin de l'Aurore depuis son arrivée au village en 1978. Le syndic dit qu'une réflexion a été menée pour le problème du trottoir. Cette problématique sera reprise dans le futur plan

d'investissement. Par contre, il rappelle que les têtes des candélabres ont été changées dernièrement par du LED et qu'un giratoire à l'Orif offrira aux riverains une meilleure sécurité et une amélioration de la sortie.

Il dit que le traitement global du chemin de Moulinet s'explique par l'intérêt de plusieurs prestataires de se raccorder à Chevressy. L'équipement d'une parcelle à construire a également motivé cette démarche. De ce fait, la Municipalité a estimé plus judicieux de relier tous les services depuis ce quartier, à proximité des habitations et dès lors de procéder à son assainissement complet.

La volonté municipale n'est en aucun cas d'écarter un quartier du village de quelconques améliorations.

Passée au vote, la décision 1 est acceptée avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

Passée au vote, la décision 2 est acceptée avec 2 abstentions.

8.- Renouveaulement du bureau et de la commission de gestion

M. Jérôme Richardet procède à l'élection du Président M. Philippe Widmer.

M. Philippe Widmer est le seul candidat, il est élu tacitement.

M. Philippe Widmer procède à l'élection du vice-président.

M. Jérôme Richardet est également le seul candidat, il est élu tacitement.

Scrutateurs: MM Christian Miéville et Nicolas Ordonez seront les nouveaux scrutateurs. MM Francisco Bueno, élu à l'unanimité et Boris Clivaz, obtenant un avis contraire seront suppléants.

Commission de gestion: M. Francisco Bueno est sortant et M. Quentin Pellaux sera suppléant, il est élu à l'unanimité.

9.- Informations sur la Police Nord vaudois (PNV)

Notre commune travaille actuellement en collaboration avec la Police Cantonale vaudoise.

Dernièrement, notre Municipalité a été approchée par des représentants de la Police Nord vaudois pour une présentation du concept de PNV. Le syndic dit que la Police NV offre plusieurs avantages en termes de prévention, sécurité et de proximité sur site.

Par contre, engagées dans un projet de fusion avec Chavornay, quatre des sept communes membres de la police régionale ont annoncé leur volonté de quitter la structure. Une décision qui remet en cause notre éventuel rattachement à cette organisation.

En ce qui concerne le financement, il serait identique à la Police Cantonale. Affaire à suivre.

10.- Communications de la Municipalité

Patrick Grin

Il nous informe qu'une coupe rase a été faite dans le contour des Bioles près de la station de pompage. L'Association de la Menthue prévoit en effet de changer sa conduite d'amenée d'eau et va donc profiter des prochains travaux sur la RC entre Pomy-Donneloye pour exécuter cette modification.

Il dit qu'une enquête publique est actuellement en cours pour la réfection du chemin des Vaux, démarche nécessaire pour obtenir le subventionnement de la confédération à hauteur de 70% s'agissant d'une forêt de protection. Dans l'urgence, certains travaux ont déjà été effectués pour rendre ce chemin accessible aux véhicules. Les prochains travaux suivront.

La place de jeux n'est pas encore totalement terminée mais déjà accessible. Il rappelle qu'elle répond aux dernières normes en vigueur en matière de sécurité. Elle a été financée en grande partie par les jetons de présence. Une barrière sera prochainement posée.

Au sujet du refuge, la Municipalité recense beaucoup de vandalisme, porte entrée forcée, vitres brisées, déchets, etc.. Il dit que seules les vitres du local intérieur seront remplacées.

M. Grin nous informe que notre employé communal peut compter actuellement sur un employé temporaire en la personne de M. Carlos Teixeira de Morais pour une période de 6 mois.

Murielle Billaud

Le concept de garderie "Jeux roule pour toi" offert dans notre village a remporté un véritable succès, mais l'association a dû malheureusement cesser ses activités par manque d'intérêt d'autres communes, financièrement il ne leur était plus possible de continuer avec uniquement un site. Mme Billaud profite de remercier Mme Marie-Claude Richardet pour le surplus de travail que cela a engendré à la salle de paroisse.

Local accueil de jour: Mme Billaud nous informe que les travaux de rénovation chez la famille Maître-Magnenat ont pris du retard. L'antenne des Castors n'ouvrira donc pas à la prochaine rentrée scolaire mais après les vacances d'automne 2014. Comme solution transitoire pour les enfants déjà inscrits (structure déjà pratiquement pleine à ce jour), la salle des combles sera ouverte pour les repas de midi, Mme Billaud propose d'offrir ses services à son domicile pour la période du matin et demande si des personnes seraient intéressées à accueillir les enfants en fin de journée durant cette période.

Devoirs surveillés: Madame Marisa Chevalley est la surveillante officielle pour notre commune. Un appel est lancé pour trouver d'autres personnes prêtes à s'investir dans cette fonction, contacter l'association "j'y vais" en cas d'intérêt.

M. Jean-François Ballif s'interroge sur le coût de l'accueil de jour pour notre commune.

Mme Billaud explique que la commune s'acquitte d'un montant annuel socle de Fr. 12,- par habitant. Ensuite, les parents paient un montant selon un barème et la différence (déficit) est répartie entre les différentes communes du réseau.

M. Ballif rappelle que la commune n'avait pas annoncé au départ la totalité de ces différents surcoûts.

Yvan Débieux

M. Débieux remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis N° 2014-07.

Il évoque les différents actes de vandalisme qui ont eu lieu à la station de pompage par le vol de chéneaux et au réservoir où l'étanchéité du toit a été abîmée.

Sandra Duchamps

Ecole: l'ASIYE compte actuellement 633 élèves. A Pomy, les classes sont pleines à la prochaine rentrée scolaire, la classe de Cuarny va également rouvrir. Par contre, pas d'agrandissement prévu à Pomy pour cette législature.

La classe de Chavannes-le-Chêne sera définitivement fermée, les élèves seront dirigés sur Yvonand. Avec la hausse démographique d'Yvonand, 8 classes modulaires seront construites pour 2015 et pourront être réaffectées par la suite dans l'accueil de jour et en bibliothèque. Une construction en "dur" est quant à elle prévue, l'organisation du concours est fixée pour cet été étant donné que toutes les communes ont approuvé leur plafond de cautionnement.

Ancien collège: suite à la visite de la commission de salubrité, des gardes-corps conformes ont été posés aux fenêtres du 1er étage, par contre il y a un petit souci pour la fermeture des volets. L'entrepreneur a été approché pour trouver une solution.

Une main-courante a été posée entre le 1er et le rez ainsi que pour descendre à la cave.

Roger Hug

Un luminaire a été déplacé au chemin de l'Eglise.

Christian Pellaux

Il remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu lui et sa famille lors du décès de sa maman, Madame Eliane Pellaux.

Il dresse l'état d'évolution des récentes mises à l'enquête:

Le parking à la Maison Blanche est en cours. Un nouveau projet pour Chevressy sera bientôt porté à l'enquête. Le dossier pour la parcelle anciennement Lydiane Vulliemin n'a pas enregistré d'oppositions. Le permis de construire sur la parcelle en Moulinet a été accordé au promoteur. Le dossier F2G est actuellement en recours auprès du Tribunal.

Il informe que la Villageoise se produit demain dans le village de Gressy. Il invite toute la population à la traditionnelle audition de l'école de musique dimanche prochain à la grande salle à 17h.

Yves Pellaux

L'ordonnance d'application de la nouvelle LAT est entrée en vigueur au 1er mai 2014. Ce qui implique que les communes doivent établir un bilan de leurs réserves de parcelles constructibles d'ici au mois d'octobre 2014 et les réduire si elles dépassent le potentiel fixé au maximum à 30% de réserves. Il précise que notre commune a heureusement déjà démarré ce travail. Notre PGA est actuellement à l'examen préalable auprès du canton. Dès son retour de l'Etat, il fera l'objet d'une présentation à la population avec les mandataires.

Le dossier "PPA Longemale" est actuellement en préparation pour l'examen préalable. Actuellement en zone agricole (intermédiaire), cette parcelle sera dézonnée en zone constructible. Située dans un périmètre aggro, en principe aucune compensation immédiate ne sera exigée par le canton.

Les prochaines élections communales auront lieu le 28 février 2016.

Il remercie particulièrement Patrick Grin et Laurent Chevalley pour s'être investis dans la réfection de la place de jeux. Ses remerciements vont également à Mme Billaud pour offrir son hospitalité aux enfants la première période du matin pendant cette période transitoire.

11.- Divers et propositions individuelles

M. Robert Richardet revient sur le coût de l'accueil de jour et s'interroge si les sommes prélevées auprès des parents et autorités par le réseau d'accueil de jour des enfants Yvonand Menthue (rymaje) ne sont pas surdimensionnées. Mme Billaud est consciente que le prix est élevé et énumère une partie des frais dont les structures doivent faire face, mais rappelle tout de même que l'ouverture de ces différentes structures résulte d'une volonté politique.

M. Fabrice Prahin s'interroge au sujet de l'enclassement des élèves à l'approche de la prochaine rentrée scolaire. Mme Duchamps répond qu'en principe les élèves de 3e hamos seront dirigés à Cuarny. Il demande si la place de skate ne pourrait pas être déplacée ailleurs que dans le parking de la grande salle. En tant que voisin direct, il est incommodé par le bruit des planches, de la musique, des odeurs de fumée le soir. Le syndic lui répond qu'à partir de 22h, heure de police, il peut intervenir auprès des jeunes en les priant de quitter l'endroit, en cas de récidive, il peut prendre contact avec la Municipalité qui prendra des mesures plus sévères.

M. Bernard Annen relate également son désolément face au triste état de notre refuge. Il s'interroge si le taux de fréquentation justifie sa réfection. Le syndic répond qu'il s'agit d'un service à la population.

M. Quentin Pellaux propose d'y installer des caméras. Le syndic relève que le bâtiment n'est pas raccordé à l'électricité et que des panneaux solaires paraissent peu convaincants dans ce lieu dénué de lumière.

Mme Murielle Brusau tient à remercier la fanfare la Villageoise pour le concert du jour de Noël dans leur quartier.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance, il est 22h10.

Le président



La secrétaire

